

* LE JOURNAL DE QUÉBEC, 11 novembre 2004, 13

Opinions

Les PPP: travailler ensemble

Françoise Bertrand

Présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec

N.D.L.R. — Le projet du gouvernement Charest de développer des partenariats avec le secteur public pour assurer différents services soulève beaucoup de vagues. Nous avons demandé à la présidente de la Fédération des chambres de commerce, Françoise Bertrand, de nous faire part de sa vision.

Dans le contexte de la commission des finances publiques sur le Projet de loi 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé, qui se déroule actuellement à Québec, nous entendons beaucoup de choses sur les PPP. En effet, à grands renforts de chemises déchirées, les opposants à la formule ont rapidement brandi le spectre apocalyptique pour dénoncer ce qui, selon eux, signifie la privatisation complète de l'État et la détérioration des services publics. Leur discours à saveur de fin du monde nous rappelle celui entourant les recours à la sous-traitance et celui lié à l'accord de libre-échange.

Dans les faits, bien que la collaboration et les relations d'affaires entre les ministères, les organismes et les entreprises du secteur privé ne soient pas nouvelles, la popularité de la formule des partenariats public-privé à travers l'ensemble des pays industrialisés témoigne de la volonté des gouvernements, des collectivités et des milieux d'affaires de renforcer leurs liens et de partager leur expertise de manière à atteindre de façon plus efficace les objectifs associés à l'offre de biens et de services publics.

Dans ce contexte, la volonté du gouvernement de stimuler davantage le recours au PPP par l'entremise d'une politique cadre nous apparaît tout à fait appropriée et justifiée. De la même manière que la compétitivité des économies émergentes pousse nos entreprises à innover, les contraintes budgétaires, les perspectives démographiques et les besoins croissants de la population obligent aussi les gouvernements à innover en identifiant les meilleures manières de remplir leurs missions.

Dans certains cas — et lorsque souhaitable d'un point de vue économique et financier —, l'offre de services ou certains aspects du fonctionnement de l'État devrait se faire par le truchement d'un partenariat public-privé. Le partage des responsabilités, du risque et l'engagement qu'il suppose de la part du partenaire privé auront toutes les chances d'augmenter l'efficacité et la qualité du service public offert ou du projet réalisé en partenariat.

Les syndicats

S'il est du devoir du gouvernement d'amorcer un changement de culture en son sein même, et de favoriser le consensus autour de cette pratique courante en adoptant des messages clairs, il est également du devoir du mouvement syndical d'élever le niveau de son discours en tenant compte des bénéfices que retirera la collectivité d'un recours, non systématique, mais plus fréquent à la formule des PPP.

Le privé

Par ailleurs, nous croyons que le secteur privé a aussi le devoir d'adapter ses offres de service aux réalités du gouvernement et de l'ensemble de la population. Le but d'un partenariat public-privé n'étant pas de faire indûment des profits sur le dos de la population, mais de profiter de l'expertise acquise par le secteur privé pour offrir un meilleur service à moindre coût.

Nous, le secteur privé, avons également le rôle, voire la responsabilité, de soutenir et d'accompagner le partenaire public ainsi que de rassurer le citoyen par une plus grande transparence du processus de partenariat et une mise en évidence des retombées des partenariats public-privé. C'est en agissant de la sorte que la modernisation de l'offre de services publics permettra une meilleure compréhension de la part du citoyen quant aux défis et aux enjeux auxquels est confronté l'État.

Nous pensons sincèrement que le temps est venu de travailler tous ensemble pour combiner nos forces et favoriser le développement de la richesse collective des Québécois, puisque cette dernière passe inévitablement par la synergie des efforts des intérêts publics et privés.